

CONSEIL MUNICIPAL

du 3 février 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze le trois du mois de Février à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt six Janvier deux mil onze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Etaient présents : M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, M. Francis DURAND, M. Jean-Marie BROSSIER, M. Jean-Marie BOMIN, Mme Marie-Claude MOGES, M. Jean-Paul MERCADIE, Mme Marie-Françoise LEVADOU, M. Lionel PEYROUT, M. Julien MONTEIL, Mme Françoise LE RU, Mme Thérèse DEVILLE, Mme Danielle BERRUYER, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE.

Absents excusés : M. Pierre VIDAL (pouvoir à Mme Marie-Françoise LEVADOU), Mme Marie-France TOUJA (pouvoir à Mme Thérèse DEVILLE), Melle Marine HAIRON (pouvoir à M. Jean CLAVERIE), M. Eric MELEIRO (pouvoir à M. Francis DELORT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Thérèse DEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'y rajouter un point supplémentaire, à savoir : « Concours d'architectes pour le Centre Culturel : propositions du Comité de pilotage ». A l'unanimité les membres du conseil émettent un avis favorable au changement de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU

1 – Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 :

Afin de passer le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention validée par Communauté de Communes de MONTESQUIEU lors de sa séance du 14 décembre dernier.

Mme BUORO fait état des demandes proposées par la municipalité et débattues en commission Jeunesse de la commune et de la CCM :

- Les actions contenues dans le précédent contrat sont maintenues
- L'extension de l'ALSH 6-12 ans est intégrée au contrat

A la question de M. PEYROUT désirant connaître le montant de la subvention CAF, il est précisé que la dégressivité est maintenant stabilisée et que la prise en charge CAF est de 55 % pour l'ensemble du territoire.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2 – Quotients familiaux CAF 2011 :

Monsieur le Maire propose de réviser comme chaque année les conditions de calcul des tarifs des structures ALSH et accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

Vu les conditions apportées par la CAF :

- le revenu dit « plancher » mensuel pris en compte sera de 588,41 €
- le revenu dit « plafond » mensuel pris en compte sera de 4 579,20 €

Mme Christine BUORO explique les heures d'ouverture de la garderie, d'amplitude importante pour répondre aux besoins des familles.

M. Lionel PEYROUT attire l'attention sur la 1^{ère} demi - heure du matin (7h – 7h 30) qui n'entre pas dans le contrat CAF. Il suggère de s'assurer pour éviter toute contestation, que les dépenses correspondant au salaire de l'animateur pendant cette ½ heure ne soient pas prises en compte dans le compte de résultat soumis à la CAF.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3 – Dénomination de rues :

Il s'agit de dénommer les nouvelles voies suivantes :

- allée Mirebeau (allée piétonne reliant la route de Mirebeau au lotissement des Belles Graves et au Square de la Clé des Vignes)
- rue de la Gravelle (programme Aquitanis)
- rue de l'Aqueduc (programme Nexity)
- rue du Hameau des Sources (programme Nexity)
- impasse Magendie (Site de la Technopôle de Montesquieu)
- square de la Clé des Vignes (programme Ataraxia)
- place du Pré de la Morelle (voie privée du lotissement du Pré de la Morelle)

Il est précisé que ce sont souvent les lotisseurs qui proposent des noms de lotissement. Pour éviter une confusion ces noms sont repris pour nommer les rues de ces ensembles d'habitation.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu :

Le 14 décembre dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu a modifié ses statuts. Il est proposé de valider les modifications comme suit :

- le financement des travaux de construction d'un **Centre de Secours** à La Brède, pour l'enveloppe incombant aux communes défendues,
- de doter la CCM d'une compétence en matière d'**approvisionnement en eau de substitution** pour sécuriser et compléter l'alimentation en eau potable du territoire, dans un objectif de gestion équilibrée des ressources, et notamment de réduction des prélèvements dans les nappes profondes surexploitées,
- de considérer d'**intérêt communautaire** la Zone d'activités de La Blue, en projet à Cabanac-et-Villagrains, pour laquelle il faudra effectuer une étude du sol.
- de « toiletter » la **rédaction des autres compétences** dont dispose déjà la CCM.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5 – Concours d'architectes pour le Centre Culturel : propositions du Comité de pilotage :

Le comité de pilotage (désigné par la délibération du 9 décembre 2010) s'est réuni pour analyser les candidatures pour le concours d'architecte le 31 janvier 2011. 15 dossiers ont été retirés et seulement 5 offres sont revenues. Le Comité de pilotage propose de retenir pour la seconde phase du concours les 3 candidats suivants :

- Cabinet Catherine CASTAGNE-DESTOUR
- Cabinet CHIDIAC
- Cabinet METAPHORE.

A l'issue de cette seconde phase un candidat devrait être retenu. Les deux autres candidats non retenus recevront une indemnité de 4 000 € chacun.

POUR : 19

ABSTENTION 0

CONTRE : 0

6 - Questions diverses :

► M. Francis DELORT fait état d'une demande de la préfecture sur les dispositions prises pour résorber la décharge de « Malleprat » fermée depuis une vingtaine d'années. Aucune mesure n'ayant été prise, il est nécessaire de faire réaliser une étude de sols pour en étudier la qualité. L'environnement (déchets) et les zones d'activité étant de compétence communautaire il est suggéré d'interpeler la CCM sur ce sujet.

► M. Jean-Paul MERCADIE interpelle l'Assemblée sur la quantité de places assises dans la future salle multifonction afin d'avoir une surface suffisante pour des spectacles importants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.